

Notes de lecture 4

juin 2010

Les « Notes de lecture » sont une nouvelle publication apériodique.

Retraites :

I'heure de vérité

Attac, Fondation Copernic

(éditions Syllepse, avril 2010, 7 €, 172 pages)

Notes de lecture de Jean-Paul Allétru

Dans quelle société voulons-nous vivre ? C'est au fond la question qui se pose à l'occasion du débat sur les retraites.

Lisez ce petit livre, court, clair, et néanmoins très précis, très complet, très à jour (il se réfère notamment aux derniers travaux du COR).

Vous y verrez ce qui nous menace (avec les projets du gouvernement), et ce qu'à la place on pourrait faire (ce qu'on finira par faire ? Ça dépend aussi de nous. On est en démocratie, non ?).

Solidarité entre les générations, ou chacun pour soi ?

Faut-il continuer de considérer la protection sociale comme une composante du statut salarial, et les prestations sociales (maladie et vieillesse) comme un salaire socialisé ?

Ou faut-il, comme les libéraux nous y invitent, rejeter cette représentation collective issue de plus d'un siècle de luttes sociales, et s'orienter vers un système individuel où le malade, le chômeur, le retraité n'auraient droit, au mieux, qu'à récupérer leur propre contribution individuelle ? On quitterait alors un système de protection solidaire, mutualisé, pour une simple assurance individuelle, avec bonus et malus selon qu'on est plus ou moins malade, plus ou moins enceinte, plus ou moins vieux ...

Même si le débat n'est pas présenté en ces termes (les libéraux avancent masqués), c'est bien la deuxième orientation qui sous-tend toutes les « réformes » de ces dernières années, et l'offensive actuelle.

On oppose souvent le système de retraite par répartition au système par capitalisation.

Le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) rappelle sur son site que le système par répartition « est fondé sur un contrat entre les générations : les actifs d'aujourd'hui payent les pensions des retraités d'aujourd'hui, et ce sont les actifs de demain qui financeront à leur tour les retraites des actifs d'aujourd'hui. »

Il ajoute que la capitalisation est le « système dans lequel les pensions de retraite sont financées grâce à l'épargne accumulée par les cotisants. Les cotisations versées par les actifs sont placées. Ces placements et leurs revenus sont utilisées pour payer les retraites ».

Mais il faut bien voir *qu'il n'y a de retraite que par répartition de ce que les actifs produisent*, seul diffère le canal par lequel passent les retraites, la Sécurité sociale ou les fonds de pension. Sécurité sociale ou insécurité dans la société, il faut choisir.

Vouloir faire travailler les salariés plus longtemps revient à rompre le contrat entre générations. Si les actifs paient les pensions des retraités, les salariés âgés laissent leur place sur le marché du travail aux nouvelles générations. Décaler l'âge de départ à la retraite revient à préférer entretenir le chômage des jeunes plutôt que de payer des retraites.

L'impact de la crise sur les systèmes de retraite.

Dans les pays dédiés à la **capitalisation** (Etats-Unis, Royaume-Uni, Canada, Australie, Irlande, Pays-Bas), ce sont des déficits qu'on affiche un peu partout. Les fonds de retraite des pays de l'OCDE ont perdu près d'un quart de leur valeur avec la chute des cours boursiers (le record est détenu par l'Irlande : - 38 % en 2008). Derrière ces chiffres, il y a des individus concrets qui paient le prix du système et ses brutales fluctuations : aux Etats-Unis, -18 % en 2008 pour les 45-54 ans, - 15 % pour les 35-44 ans...

Du coup, l'OCDE envisage d' « indemniser les personnes concernées en leur versant des prestations de retraite publique », selon la formule classique, privatisation des profits, socialisation des pertes...

La crise a donc infligé un cinglant démenti à ceux qui promettaient monts et merveilles capitalistes.

C'est folie d'asseoir sur les cours boursiers un système de protection sociale. Et pourtant, leurs partisans persistent !

Dans le système **suédois**, on sait ce qu'on paie, mais ce qu'on touchera dépend de la conjoncture. La cotisation est de 18,5 % du revenu, mais une partie (2,5 %) est destinée à des fonds de capitalisation. C'est par ce canal que la crise a frappé durement les retraités : - 6,3 % étalés sur 3 ans.

Le sort des retraités **allemands** n'est pas enviable (moindre niveau des pensions par rapport aux salaires) et il est particulièrement défavorable aux bas salaires : tout est fait pour encourager des compléments par capitalisation. Cependant, la situation relative des retraités allemands n'a pas, pour l'instant, été aggravée autant que dans d'autres pays.

En France, la crise actuelle a fait apparaître un déficit de 6,9 milliards en 2008. Celui-ci est du à la baisse de recettes imputable à la mauvaise conjoncture économique et à la montée du chômage. Mais le système français est plus protecteur dans la mesure où, à réglementation constante, il est à prestations définies. Même la crise ne peut remettre en cause mécaniquement le niveau de vie des retraités.

Bilan des «contre- réformes » des vingt dernières années

« Le modèle social est le pur produit du Conseil national de la Résistance. Il est grand temps de le réformer et le gouvernement s'y emploie(...). Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la résistance. » Denis Kessler, ex-vice président du Medef, successeur possible de Laurence Parisot, vend la mèche (Challenges, octobre 2007).

De l'instauration de la sécurité sociale jusqu'aux années 1980, la réglementation des retraites obligatoires a évolué plutôt positivement, dans le sens d'une amélioration du taux de couverture de la population, d'une amélioration du montant des pensions et de la prise en compte des aléas de la vie professionnelle ou personnelle. Depuis 20 ans, le mouvement a été inversé.

Contre-réforme Balladur de 1993, pour les salariés du secteur privé : indexation des pensions de retraite sur les prix et non plus sur le salaire des cotisants ; passage de 10 à 25 ans de salaire pour le calcul du salaire moyen ; passage de 37,5 ans à 40 ans de cotisation pour avoir le taux plein (50 % du salaire annuel moyen) entre 60 et 65 ans.

Contre-réforme Fillon de 2003. Au nom de l'équité (!), alignement par le bas du secteur public sur le secteur privé : durée portée de 37,5 à 40 ans (puis 41 ans en 2012, ...) pour avoir le taux plein ; indexation sur les prix et non plus sur les traitements ; réduction des droits à pension pour les assurés ayant cotisé moins que la durée de référence (160 trimestres en 2003, 164, en 2012, ...).

Le résultat, compte tenu de l'âge plus tardif d'entrée dans la vie active, et de la précarisation croissante des trajectoires professionnelles, sera d'augmenter sensiblement la proportion de retraites avec décote.

D'autres dispositions (surcote en cas de départ retardé, mécanisme de rachats de trimestres, possibilité de cumul emploi-retraite) visent à donner *l'illusion d'un choix individuel* (comme s'il n'y avait aucune contrainte sur le marché du travail, comme s'il n'y avait aucune usure ou fatigue, comme s'il n'y avait aucune stratégie des employeurs vis-à-vis de leurs salariés... Et ce n'est pas grave si les retraites diminuent puisque les retraités complètent leurs ressources en travaillant !

En outre, dans les **régimes complémentaires** (Agirc-Arrco), patronat et syndicats organisent la baisse des rendements et donc des pensions. Les cotisations sont de plus en plus élevées pour des droits acquis de plus en plus réduits. Avec l'intégration à l'Agirc de cadres supérieurs en 1991, avec l'instauration d'une compensation entre l'Arrco (régime de tous les salariés) et l'Agirc (régime des seuls cadres) en 1996, les millions d'ouvriers, d'employés et d'agents de maîtrise cotisant à l'Arrco contribuent depuis à financer les retraites complémentaires des hauts cadres, alors même que leurs droits propres sont rabotés au nom des ajustements nécessaires à l'équilibre financier.

Les résultats ? baisse du niveau des pensions, accroissement des inégalités !

Le résultat le plus immédiat de l'allongement de la durée de cotisation est de provoquer une **baisse du niveau des pensions**.

Les **inégalités** de pension **entre hommes et femmes**, reproduisant les inégalités constatées auparavant dans l'emploi, sont très élevées pour les anciens salariés du privé (en 2004, la pension -hors pension de réversion- des femmes représentait moins de 40 % de celle des hommes). Ces inégalités étaient en voie de réduction, mais la logique des contre-réformes de 1993 et 2003 pénalise davantage les carrières courtes, accidentées et à temps partiel, c'est-à-dire les carrières des femmes.

Alors que le gouvernement prétend vouloir sauver la répartition pour les générations qui partiront en retraite dans 30 ou 40 ans, **les jeunes** ont parfaitement compris que ce sont leurs retraites qui seront le plus touchées, comme le montrent d'ailleurs les projections. L'objectif du gouvernement (et des assureurs !) est de convaincre les jeunes que leur salut passe par un effort d'épargne personnelle. Le sentiment des jeunes d'être une génération sacrifiée fragilise le contrat intergénérationnel qui fonde la répartition. Il est donc nécessaire de prendre en compte dans le calcul des retraites l'impact de l'allongement des études, les effets de la précarité, des difficultés d'insertion et du chômage.

Les **petites retraites** sont de plus en plus nombreuses. Fin 2007, dans le régime général, 38 % des retraités percevaient le minimum contributif ! Et parmi les 600 000 personnes (dont 62 % de femmes) qui perçoivent le minimum vieillesse (minimum social qui ne fait pas partie des régimes de retraite, 684 € pour une personne seule en 2009), la moitié est un retraité dont la carrière a été écourtée : le filet de l'« assistance » rattrape de plus en plus les retraités du régime général qui ont les pensions les plus faibles.

Pourquoi l'offensive actuelle ?

Un véritable matraquage assène plusieurs « arguments ».

La population vieillit. La charge que les plus de 60 ans deviendra trop lourde pour la population active.

Il est vrai qu'on passera, entre 2010 et 2050, de 0,43 à 0,69 (soit + 60,5 %) retraité pour 1 personne de 20 à 59 ans. Mais le ratio réellement pertinent est plutôt le suivant : on passera, entre 2010 et 2050, de 1,37 à 1,55 (soit + 13,1%) personne sans emploi (retraité, femme au foyer, chômeur) pour 1 personne active employée. Ce qui fait une augmentation de 13, 1% seulement au lieu de 60,5 %... : il est raisonnable de penser que les gains de productivité auront été largement supérieurs à 13 % sur cette période de 40 ans et pourront couvrir sans problème cette légère augmentation.

D'autant que les projections du COR s'appuient sur une diminution de l'activité des femmes. On sait pourtant que des politiques adaptées (gardes d'enfant, aide aux personnes dépendantes) permettent de lever les obstacles à l'emploi des femmes et sont bénéfiques à toute la société en satisfaisant les besoins sociaux.

« On vit plus vieux, c'est normal de travailler plus longtemps ».

En France, du 19^{ème} siècle à la fin du 20^{ème}, le temps de travail annuel individuel a été divisé par deux pendant que le nombre d'emplois augmentait de ¾. Cela a été permis par un accroissement de la productivité horaire du travail supérieur à celui de la richesse produite. C'est ce qu'on appelle le progrès .

Mais alors, les Allemands, qui reculent le départ à la retraite à 67 ans ? En France, on compte en 2008 2 enfants par femme, à comparer à 1,4 en Allemagne, en Espagne, en Italie. Le renouvellement des générations n'est pas assuré dans une majorité de pays européens. Dès lors, vouloir s'aligner en matière de retraite est stupide et revient à vouloir appliquer la même politique de chauffage à Helsinki et à Palerme.

Et surtout, est-ce que travailler plus longtemps est une solution acceptable alors que les conditions de travail se détériorent, que la souffrance au travail se développe et que de nouvelles pathologies apparaissent ? Est-ce que le sort des êtres humains est de travailler jusqu'à n'en plus pouvoir pour permettre que les dividendes versés aux actionnaires continuent leur croissance faramineuse ?

Les fonctionnaires, et autres régimes spéciaux, conservent des avantages indus.

On voit bien la tentative d'opposer les salariés entre eux. Il faut donc rappeler que les fonctionnaires participent à la solidarité entre régimes. Et que les primes ne sont pas pris en compte dans le calcul de la pension. L'Observatoire des retraites note : « pour les salariés, la retraite est plus élevée pour les fonctionnaires civils de l'Etat que pour les salariés du privé, résultat d'un niveau moyen de qualification plus élevé dans la fonction publique. Mais, à statut comparable, les retraites sont à peu près équivalentes ».

Hypothéquer les droits à pension des fonctionnaires aboutirait à dégrader encore plus l'image de la fonction publique. Comment l'Etat et les collectivités entendent-ils assurer l'attractivité des métiers de la fonction publique et maintenir un haut niveau d'exigence chez les agents à qui ils demandent d'assurer des missions de service public ?

Alors, si ce ne sont là que des prétextes, des arguments de vente à l'opinion, **quelles sont les vraies raisons ?**

L'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), l'organisation patronale du secteur, veut « remettre à plat l'architecture du financement des retraites ». Elle propose un système à trois étages, reprenant ainsi les préconisations de la Commission européenne. Le premier étage, filet de sécurité pour les plus pauvres, relèverait de la solidarité nationale et serait financé par l'impôt. Il s'adresserait « à tous ceux que les accidents de la vie (maladie, chômage, précarité) pénalisent dans leurs droits à pension ». Le 2^{ème} étage serait le système actuel, transformé en un système totalement contributif (le montant de la retraite d'un individu correspondrait au montant de ses cotisations). Le 3^{ème} étage serait constitué par un complément facultatif d'épargne personnelle, aidé par l'Etat. La philosophie est résumée par un éditorial du journal *Les Echos* (17 mars 2010) : « elle est d'**alléger les efforts demandés aux entreprises**. Par le bas, en transférant vers l'Etat, donc vers l'impôt, les droits ouverts au nom de la solidarité nationale : pas seulement le minimum vieillesse, mais les pensions des anciens chômeurs, par exemple. Par le haut, en amenant les salariés –les cadres en particulier- à compter de plus en plus sur eux-mêmes s'ils veulent se garantir un bon niveau de retraite ». On pourrait ajouter que, pour la grande masse des salariés, un tel projet aboutirait à une baisse considérable du niveau des pensions.

Et, comme le note encore *Les Echos* (13 avril 2010), « le chef de l'Etat entend montrer à ses partenaires européens et aux marchés financiers qu'il s'attaque au problème de la dette. Tant pis si les retraites ne constituent qu'un aspect partiel du problème : il faut donner un signal et ne surtout pas perdre la note AAA dont bénéficie encore la France sur les marchés ».

Il s'agit pour le gouvernement et pour le patronat de faire payer la crise aux salariés et plus largement à la population.
On est bien loin de la démographie...

Des propositions

Comment financer ?

Le financement des retraites est toujours un problème de répartition. Il s'agit au fond de savoir quelle est la part du revenu national qui ira aux retraités.

La taille du revenu disponible dépend de la productivité des actifs (ce qu'ils produisent en une heure de travail). Celle-ci augmente pour de bonnes raisons (le progrès technique), et pour de mauvaises (intensification du travail).

Toute société fait des choix quant à la répartition des gains de productivité. Elle doit arbitrer entre revenu (augmentation des salaires) et temps libre (quelle durée du travail ?), entre consommation individuelle et consommation collective (quelle fiscalité ?), entre salaires et profits (quelle part salariale ?), entre salaire direct et salaire socialisé (quelle protection sociale ?).

Entre 1980 et 2008, la productivité horaire du travail a augmenté de 70 %, soit un rythme annuel de 1,9%.

A quoi ont été affectés ces gains de productivité ?

Progression du salaire réel :	0,66 %
Baisse de la durée du travail :	0,54 %
Augmentation du taux de cotisation :	0,26 %
Augmentation de la part du profit :	0,45 %
Total :	1,9 %

(on voit que l'augmentation des profits atteint plus des 2/3 de l'augmentation des salaires).

Ces choix ont conduit à une modification significative dans la répartition de la valeur ajoutée :

En 1980, les salaires (cotisations sociales + salaires nets) représentaient 73,9 % de la valeur ajoutée, et les profits 26,1 %
En 2008 65,1 % 34,9 %

La part des profits a augmenté de façon considérable !

Longtemps, on a répété :les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain, et les emplois d'après-demain...

Mais sur cette augmentation de 8,8% de la part des profits, la plus grosse part (5,5 %) est allée au versement de dividendes (improductifs).

Autrement dit, les salariés travaillaient 72 heures par an pour les actionnaires en 1980, 189 heures en 2008.

Avec cette analyse, on voit que les marges de manœuvre sont importantes.

Que peut-il se passer d'ici 2050 ? L'ouvrage compare trois scénarios :

Scénario de compromis : la part des salaires (y compris cotisations sociales) reste constante à son niveau actuel qui est un minimum historique. La pension moyenne augmente à la même vitesse que le salaire net. L'ajustement se fait sur le taux de cotisation.

Scénario de rattrapage : idem sauf que la part des salaires augmente de 5 points en 5 ans pour se maintenir ensuite au niveau qui était le sien avant la récession de 1974-1975.

Scénario libéral : les préceptes néolibéraux sont mis en œuvre sur toute la période. Toute augmentation du taux de cotisation est proscrite. Le salaire réel ne bénéficie que dans une proportion des 2/3 de la production de la productivité (comme sur ces 30 dernières années). L'ajustement se fait en baissant le montant des retraites.

Le scénario de compromis montre qu'il est possible de faire progresser parallèlement les salaires et les pensions et d'équilibrer le régime, moyennant une hausse des cotisations qui modifie la répartition à l'intérieur de la masse salariale sans augmenter la part de celle-ci (sans donc qu'il y ait d'incidence sur la compétitivité des entreprises). Ce scénario établit donc la viabilité des retraites par répartition. Mais il se heurte au tabou proscrivant toute hausse du taux de cotisation.

Le scénario de rattrapage élargit le champ des possibles en dégageant d'autres possibilités, comme par exemple une réduction de la durée du travail créatrice d'emplois.

Le scénario libéral conduit à une invraisemblable baisse de la part des salaires, qui reculerait de 12 points d'ici à 2050.

Si l'on ne fait pas sauter le tabou des ressources, la situation relative des retraités va se dégrader encore plus et notre système de répartition va peu à peu être vidé de sa substance.

D'où les propositions simples :

- faire sauter le tabou du gel de cotisation et augmenter les cotisations patronales ;
- soumettre à cotisation les formes de rémunération versées aux salariés mais qui sont en grande partie exonérées (intéressement, participation, épargne salariale Perp ou Perco) ;
- faire cotiser les dividendes.

En outre :

- améliorer le taux d'emploi des femmes, et réduire le travail à temps partiel imposé ou « choisi faute de mieux », en développant un service public d'accueil à la petite enfance, et de services d'aide à la dépendance ;
- réduire les inégalités qui pénalisent les salaires des femmes.

Par ailleurs, il faut remettre en cause le « travailler plus ». Si la productivité augmente, il n'est pas nécessaire de continuer à travailler autant pour produire toujours plus et épuiser encore davantage les ressources naturelles.

La perspective d'une réduction de la durée du travail est, plus que jamais, à l'ordre du jour.

Le divorce croissant entre la durée d'assurance exigée pour obtenir une retraite à taux plein et la durée de la vie active pénalise surtout les plus jeunes générations. Le retour à une durée d'assurance de 37,5 ans permettrait à environ 65 % de la génération 1974 d'espérer pouvoir partir à 60 ans avec une retraite pleine.

La mise en cohérence entre durée de vie active et durée d'assurance est donc nécessaire, faute de quoi **l'allongement de la durée d'assurance n'est que le faux nez d'une baisse des pensions**, ce qui est le cas avec les changements de ces 20 dernières années.

Des marges de manœuvre existent. Sans parler de la fiscalité : sait-on que les changements de la législation fiscale se sont traduits depuis 2000 par un **manque à gagner fiscal** considérable, de **plus de 30 milliards d'euros par an** en 2009 (soit 1,5 % du PIB) ?

*La crise financière et économique sert aujourd'hui de prétexte pour s'attaquer à la protection sociale et en particulier aux retraites. Le creusement des déficits publics est utilisé pour justifier une cure d'austérité sans précédent. Ainsi, la boucle est bouclée. Les gouvernements ont creusé les déficits publics en mobilisant des sommes considérables pour sauver les marchés financiers et limiter la récession que ceux-ci ont causée. Ceux-ci se sont refait une santé et ont lancé de vastes opérations spéculatives contre les Etats, exigeant que ces derniers leur donnent des gages en réduisant les dépenses publiques. **La question des retraites devient, dans ce cadre, un enjeu central.***

Courrier des lecteurs. Réaction de JCM à la note de lecture N° 3 à propos du livre « Bidoche » de Fabrice Nicolino. :

Outre la question de la pollution, il y a un problème culturel grave dans le traitement "inhumain" (sans respect) des animaux. L'argument de l'efficacité économique permettra (ou permet déjà) de traiter des humains sans plus de ménagement (pourvu que cela se passe hors de vue).

Dans les civilisations de chasseurs-cueilleurs, le chasseur se sentait obligé de "demander pardon" à l'animal abattu, car il y avait une proximité immédiate entre l'animal libre et vivant (auquel l'homme pouvait s'identifier, car partageant une condition de vie très proche) et la viande consommée. Ce qui caractérise notre époque c'est la médiation d'instruments qui mettent de plus en plus de distance entre l'acteur (rendu irresponsable) et son effet hors de vue. Ainsi la main innocente qui saisit une tranche de jambon sous cellophane regarde le prix mais n'entend pas les cris de l'animal. De même l'aviateur qui lâche son tapis de bombe ne voit pas les souffrances qu'il va provoquer. Encore moins l'ouvrier qui fabrique la bombe.

Ce n'est pas moi, c'est le système, dont je ne suis qu'un rouage, et d'ailleurs également une victime. Ainsi va le monde, à sa perte ...